

**Entrée en vigueur – Règlement 2023-864**

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire tenue le 5 juin 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**2023-864 intitulé : « Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils ».**

Ce règlement a été approuvé le 29 juin 2023 par le ministère des Transports et de la Mobilité durable. Il entre en vigueur le jour de la présente publication et est disponible pour consultation au Service des affaires juridiques et greffe, à l'hôtel de ville.

Le 29 juin 2023  
(G-2023.13)

M<sup>e</sup> Lynda-Ann Murray, greffière